



Conseil Communal

COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Arzier - Le Muids, le 25 septembre 2013

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013

Président: M. Vincent Grandjean

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 23 septembre 2013:

1. 39 membres étaient présents, 14 excusés, 2 absents (M. René Clément Gay et Mme Luana Vaucher);
2. Le Conseil Communal a procédé aux élections suivantes :
 - M. Jean-Pierre VUILLE comme représentant à la Commission du feu
 - M. Christian VUILLIOMENET comme représentant à l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)
 - Mme Fanny WEINMANN comme représentante au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
 - M. David JAQUET comme représentant suppléant au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
3. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 18/2013 "Demande de crédit supplémentaire au budget 2013 pour un total de CHF 32'000.--"
4. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité, avec amendement, le préavis municipal 19/2013 "Transfert d'une partie du domaine public (DP 12) au domaine privé de la Commune et accord de principe d'un droit de superficie octroyé à une coopérative d'habitation dans le cadre d'un projet de construction de logement d'utilité publique sur les parcelles 202, 213, 214 et 354"
5. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité le préavis municipal 20/2013 "Arrêté d'imposition communal pour l'année 2014"
6. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 21/2013 "Demande de crédit supplémentaire au budget 2013 pour un total de CHF 108'500.--"

La séance est levée à 23h15

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids, le 23 septembre 2013

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Vincent Grandjean



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA